



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE EXTRAORDINAIRE **- SEANCE DU 22 MARS 2011 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, M. BRUN, Mme BINET, Mme BRUGERE-LEBLANC, Mme FROMENTIN, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, M. JOURDAN, M. PERNOT, M. REVAUGER, M. SABOYA, Mme CAMARADE, Mme COLIN, M. COQUELIN, M. LAURAND, Mme BOISSON-GABARRON, M. PRUD'HOMME, M. SELVA, Mlle CLAVEL, M. DREVET, M. LABESQUE, M. MARTY, Mme GAILLARD.

Etait représenté : M. AMELOT.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 10 H 10

OFFRE DE FORMATIONS MASTER

Le président BRUN signale la réussite récente de Madame TIFFON à l'examen professionnel d'Attaché Principal. Il remercie les conseillers présents pour leur participation à ce CS extraordinaire dont le but est de les informer sur l'évolution de l'offre de formation des Masters. Il revient sur l'environnement qui a dicté ces choix et rappelle le contexte nouveau de la Masterisation des concours. Il fallait financer 8 000 heures de cours sachant que nous ne disposons pas des moyens humains de l'IUFM qui a pris 1 000 heures en charge. Il restait 7 000 heures à trouver. La loi LRU a des incidences sur les habilitations, ce sont les établissements qui tranchent d'où une nouvelle méthodologie fixée par l'équipe. Le président BRUN rappelle qu'en premier lieu, l'équipe a établi un principe de transparence. L'équipe politique, à partir d'idées appuyées sur des indicateurs définis dès l'année dernière, a formulé des propositions qui passeront devant le CEVU pour avis et le CA pour adoption. Il précise que rien n'a été décidé. Malgré tout, il faut être conscient que les formations sont en concurrence au sein de l'établissement. Nous devons trancher entre ouvertures et fermetures : au socle incontournable du nombre d'heures sont venues s'ajouter 20 000 heures de PRL et 8 000 h de Masterisation soit 28 000 heures de plus. Nous avons dû créer une UE langue, car on ne peut pas délivrer de Master sans le CLES 2. Cela signifie que toute ouverture de formation nouvelle ne se fera qu'en en supprimant d'autres. Nous avons fait le choix de reprendre les décisions du CEVU et d'envoyer tout à l'habilitation. Certaines Formations onéreuses ont été habilitées. Si nous avons plus de moyens nous pourrions ouvrir plus de parcours, mais c'est aux conseils de se prononcer.

Mme GOMEZ-VIDAL remercie le président BRUN pour ces explications. Elle se dit consciente de ses efforts et des lourdes contraintes qui pèsent sur l'université dans la période de mise en place des RCE. Elle précise qu'il ne s'agit pas de s'en prendre au président. Elle déplore que les équipes de recherche qui collaborent étroitement aux Master, aient appris presque par hasard leurs ouvertures ou fermetures. Elle s'interroge également



sur les critères qui ont présidé à l'ouverture ou à la fermeture de certains d'entre eux. Elle se dit surprise de certaines créations qu'elle pense superflues dans une période de vaches maigres.

M. LAURAND justifie ce débat en CS car les offres de Masters sont adossées aux laboratoires de recherche. Il s'étonne des décisions de fermetures, en particulier de celle du Master Pro de philosophie, prise sans concertation par la Cellule d'aide au pilotage.

Mme FROMENTIN dit que quand on confronte les documents, on s'aperçoit que le CEVU avait fait un classement qui n'apparaît plus, dans le PV du Conseil d'Administration, que comme une simple liste. Cette dernière qui concernait les licences a été mixée avec les Masters. La licence design classé 5ème en Master passe devant des formations classées avant. Elle demande quels sont les critères qui ont présidé à l'élaboration de cette liste. Aucune formation classé A+ en Master n'apparaît.

M. COQUELIN remercie le CS d'avoir bien voulu l'accueillir. Il rappelle que les Masters sont bien évidemment des formations adossées à la recherche, et que si certains responsables de la recherche n'ont pas participé à l'élaboration des maquettes, c'est une lacune. Il précise que nous avons obtenu 100 % d'approbation du ministère, première étape pour les habilitations des formations. Le processus d'habilitation est en cours, et nous aurons une réponse en avril ou en mai. En ce qui concerne la méthode, elle avait été annoncée, et nous savions que nous procéderions à des arbitrages sous la pression de la mise en place des RCE. Ces propositions sont certes douloureuses, mais comment conduire cette offre de formation sans construire des indicateurs pour faire des choix ? La Cellule d'aide au pilotage a travaillé avec l'ensemble des documents qui lui ont été transmis. Ces indicateurs de performance répondent pour une part aux injonctions du Ministère.

Mme BRUGERE-LEBLANC répond qu'elle n'a pas reçu l'information et dénonce un problème de diffusion.

M. COQUELIN en prend acte et dit que la mise à disposition de toutes les informations se fera désormais sur le BV. Il souligne que les indicateurs seuls ne permettent pas de se prononcer et qu'il faut tenir compte des discussions en commission avec les responsables de formations. Il ajoute que bien que nous ayons fait des efforts pour contenir l'offre de formation et la rendre soutenable, il a fallu faire des choix difficiles pour l'adapter et ouvrir de nouvelles formations. Il en va de notre dynamique. Il précise que certains Masters sont seulement suspendus et non supprimés. Le Master d'Etudes Arabes, connaît des difficultés d'organisations et son adossement à la recherche est problématique. Il n'y a aucune inscription en Doctorats à partir du Master en Etudes Lusophones. Le responsable de la filière Design a préféré ouvrir le Master plutôt que la Licence. Enfin le Master pro archéologie inclut dans le socle de formation sera ouvert.

M. JOURDAN dit qu'il ne faut pas faire une confusion de compétences entre le CS et le CEVU. En ce qui concerne la demande de communication des documents, il précise qu'ils ont été adressés aux directeurs d'UFR et de Départements.

Mme BRUGERE-LEBLANC veut bien reconnaître que ce défaut d'informations provient d'un dysfonctionnement structurel et non pas d'une volonté délibérée, mais elle maintient que le Master pro de bioéthique en formation continue est rentable car il a entre 12 et 14 inscrits. Elle regrette l'absence de concertation avec la responsable du master et demande à ce que l'on privilégie, dans le domaine des formations, le respect de l'existant. Dans ce contexte budgétaire difficile, elle se dit prête à entendre les arguments de l'équipe présidentielle. Elle affirme que la guerre totale de la concurrence entre diplômés n'est pas sa conception et demande un adoucissement de ces méthodes néo libérales. Elle dit que cette discussion au niveau du CS est une nécessité et pense qu'il faut remettre en question les



méthodes d'évaluation du Ministère. Elle souhaiterait mettre l'imagination au pouvoir en organisant une consultation informelle des responsables des Masters en donnant un droit de regard aux usagers, avec un maximum de concertations pour construire de la confiance.

Le président BRUN est pleinement d'accord avec cette critique du néo libéralisme, mais il dit qu'il ne faut pas se voiler la face, alors que des formations sont en perte de vitesse, d'autres comme le Japonais ou le Département Arts connaissent une poussée considérable et ont besoin d'une aide. A moyens constants, la mise en œuvre de la stratégie d'établissement passe par une mise en concurrence des formations. L'idée de conserver l'existant se fracasse contre celle de concurrence. Il se félicite que la discussion ait progressé, mais ne souhaite pas de consultation informelle.

M. COQUELIN dit que jamais dans cet établissement l'offre de formation n'avait fait l'objet d'une concertation aussi poussée. Il précise que nous n'avons disposé des chiffres qu'à la mi-février pour formuler des propositions fin février, ce qui a raccourci le temps de concertation. Le risque est de se réfugier sur l'existant sans innover. Les ouvertures de certains Masters ne sont pas des fantaisies, et sur le prix des formations, il est faux de dire qu'un master de Formation Continue ne coûte pas. Le choix de l'IUT, en revanche, consiste à ne pas ouvrir de formations non auto financées par la formation continue.

Mme BINET précise que les doctorants de Portugais sont huit actuellement et que les chiffres du Master d'Etudes Lusophone sont faux, il y a 158 heures en trop et les effectifs sont en hausse. Elle ajoute qu'un projet de coopération avec le Brésil est prévu.

M. COQUELIN répond que ces arguments présentés devant la commission de la pédagogie plaideront pour le maintien de ce Master.

Mme GOMEZ-VIDAL souligne l'importance de conserver un Master d'études lusophones. Elle demande si on doit seulement réfléchir en termes de coût et d'effectifs. Elle propose que le CS soit organe décision pour la diffusion de l'information concernant les formations liées à la recherche.

Le président BRUN dit que le CS est compétent en matière de recherche mais qu'il n'a pas à se prononcer sur l'offre de formation, en tout cas pas au-delà d'un simple avis. Il ajoute que l'on va mettre en place une liste de diffusion plus importante.

M. JOURDAN dit que la charge pédagogique était évaluée à 116 000 heures année pour le Quadriennal 2008-2011, elle est aujourd'hui de 144 500 heures. L'offre de formation du quinquennal sera de 146 000 heures, soit plus 1500. Il faut trouver 75 000 euros sans faire appel au fond de roulement.

Mme GOMEZ-VIDAL signale que les Masters créés coûtent plus chers que ceux qui sont supprimés et elle critique ces choix politiques. Elle souligne qu'il y a une place de l'hispanisme à Bordeaux3.

Le président BRUN dit que le maintien de l'existant peut se comprendre mais qu'il faut prendre en compte les effectifs. Il ajoute qu'il faut faire connaître les formations. Seul l'UFR STC participe régulièrement à des salons.

M. COQUELIN dit qu'il est normal que la nouvelle offre de formation coûte plus cher que la précédente, car nous souhaitons faire le choix d'une offre offensive permettant de renforcer notre attractivité plutôt que de se contenter de nous replier sur l'existant qui risquerait de se réduire peu à peu, de contrat de contrat. Il regrette bien sûr que des erreurs se soient glissées dans la production des statistiques, ce qui prouve qu'il faut être encore plus proche des formations.



Mme GAILLARD dit que toutes les licences ont été maintenues alors que le parcours enseignement concours n'est plus pris en compte. On ne pourra plus proposer l'agrégation de lettres classiques qui est un critère de notoriété pour Bordeaux 3. Pour l'Occitan et les Lettres Classiques si en octobre on avait refusé d'envoyer les maquettes on n'en serait pas là alors que les maquettes sont validées telles qu'elles.

Le président BRUN répond que le CEVU et le CA ont choisi de tout envoyer en sachant pertinemment que toutes les formations n'ouvriraient pas. Il précise que le Ministère ne regarde que ce qui concerne le pédagogique mais il ne s'occupe plus des financements.

M. COQUELIN dit qu'on aurait pu faire le choix de ne pas réintégrer les langues dans les maquettes. Pour des questions de cohérence, on a laissé faire des maquettes ambitieuses. Il comprend le critère de notoriété mais demande s'il doit s'appliquer à une préparation à l'agrégation de Lettre Classiques qui comprend quatre étudiants.

Mme FROMENTIN répond qu'il y a eu 3 admissibles et 2 agrégés.

M. COQUELIN dit que ce choix a un coût et que tous ces éléments doivent être pris en compte.

Mme FROMENTIN sur les Lettres Classiques, dit que si l'on ferme la préparation à l'Agrégation, on ne mesure pas les incidences que cela aura sur la recherche. Nous sommes les gardiens de disciplines et la problématique est la même en Philosophie avec l'étude des textes antiques. Elle critique la méthode qui consiste à sortir tardivement un tableau pour faire passer à la hussarde des propositions arbitraires.

Le président BRUN demande aux conseillers de ne pas oublier que la méthode a été validée par le CEVU et le CA.

M. COQUELIN revendique la mise en place de la méthode utilisée, car il aurait été irresponsable de continuer de proposer une offre de formations sans chercher à assurer un suivi par tableaux de bord qui devront, du reste, aller s'améliorer. Ils prennent en compte l'auto évaluation et les avis de l'AERES. Ces indicateurs, au nombre de 9, sont imposés par le Ministère. Il dit qu'il faut trouver les moyens de poursuivre cette offre de formation et de rationaliser nos dépenses pour habilitier un maximum de formations.

M. LAURAND dit que l'on ne doit pas monter les formations les unes contre les autres. Pour lui, la méthode a été mauvaise, elle pêche par manque de concertation et de communication. La baisse du nombre d'étudiants n'est pas un critère car c'est un phénomène général qui touche toute l'université. Il ajoute qu'une ouverture bi annuelle pour un master pro c'est sa mort assurée.

Le président BRUN se dit partisan d'une discussion devant le CEVU débouchant sur des propositions. Ces propositions seront présentées devant le CA qui mettra en balance tous les aspects du problème. Si le CA vote une offre supérieure à ce qui est proposé, il faudra trouver l'équivalent en fonctionnement

M. COQUELIN ajoute que le tableau n'est pas figé, il vient encore d'évoluer. Chaque proposition fera l'objet d'un avis du CEVU. Il revient sur notre incapacité récente à présenter les coûts des formations. Le tableau ouvert qui sera présenté au CEVU fera état d'un dépassement de 1500 heures, avec des économies induites. Il dit qu'il défendra une enveloppe la plus large possible et que le CA tranchera. Il précise que les choix seront mis en œuvre seulement pour la rentrée 2011 et non pour cinq ans.



Le président BRUN maintient qu'il a toujours été dit qu'il y aurait des fermetures

Mme GOMEZ-VIDAL ouvre le débat sur la suppression d'un poste de professeur invité.

Le président BRUN répond que la venue d'un professeur invité se prépare, et qu'il vient pour faire des cours intégré dans des maquettes.

Mme GOMEZ-VIDAL dit qu'elle se verrait mal imposer un emploi du temps à un collègue étranger.

Le président BRUN remercie les participants pour la qualité du débat.

La séance est levée à 12 H 15

Le Président,

Patrice BRUN